

COMITE SYNDICAL DU 25 AOÛT 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mars 2025.

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des représentants
 - a) Installation d'un nouveau membre

II. FINANCES

1. Décisions budgétaires
 - a) Situation économique du restaurant le Mine 904

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels
 - a) Validation de la procédure de licenciement global
 - b) Délégation de pouvoir au Directeur de la régie autonome pour régler la situation en temps et en heure selon l'intérêt principal des salariés et de l'établissement

IV. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

1. Aménagement du territoire
 - a) Convention avec agglo pour la mise à disposition de terrains pour la création et l'exploitation, d'une aire de camping-car (**point ajouté**)

V. DIVERS

ooOoo

I. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation des représentants
 - a) Installation d'un nouveau membre

Suite à la démission de Monsieur Hubert BUR, délégué titulaire du Syndicat Mixte, il est proposé au Comité de désigner Monsieur Marc FRIEDRICH comme délégué titulaire et d'installer Monsieur Christophe REIFF, nouvellement désigné à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, comme délégué suppléant.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Marc FRIEDRICH comme délégué titulaire en remplacement de Monsieur Hubert BUR,

- d'installer Monsieur Christophe REIFF comme délégué suppléant de Monsieur Bernard PIGNON, en remplacement de Monsieur Marc FRIEDRICH.

II. FINANCES

1. Décisions budgétaires

a) Situation économique du restaurant le Mine 904

Etant donnée les difficultés financières auxquelles est confronté le restaurant, amplifiées de surcroît par l'occupation sauvage du site du Parc Explor Wendel par plusieurs communautés de gens du voyage, soit près d'une centaine de caravanes (crainte des clients et comportements inappropriés...) et cela depuis plusieurs mois,

- considérant ainsi la fragilisation du modèle économique mis en œuvre pour gérer le restaurant du site, sachant que les membres du Comité avaient été sensibilisés dès la création de la régie autonome de gestion de l'hypothétique résultat positif de l'activité,
- actant qu'aucune faute de gestion caractérisée n'a été constatée, marqué par une conjoncture économique des plus défavorable, et la nécessité d'une demande de soutien financier faite à l'Agglomération Forbach Porte de France représenté par son Président, pour stabiliser et solder la situation induite au final,

il est demandé aux membres du Comité de prendre acte de ce bilan (documents à l'appui communiqués) et de cette demande de soutien financier.

Le Comité Syndical,
décide,

- de prendre acte du bilan économique du restaurant le Mine 904 et de la demande de soutien financier auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

ANNEXE 1

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

a) Validation de la procédure de licenciement global

Après avoir entendu les propos de Pascal KUSIOR, Directeur de la régie du restaurant le Mine 904, sur la situation économique et financière du restaurant, et actant ce bilan peu favorable à une poursuite de l'activité basée sur le modèle mis en place en janvier 2025 et qui fait aujourd'hui ressortir des difficultés conjoncturelles et structurelles non surmontables pour un avenir serein, il est proposé aux membres du Comité

- d'acter la nécessité de tout mettre en œuvre pour préserver à la fois les salariés, en mettant en œuvre la solution la plus adaptées en collaboration avec les services de France Travail, mais aussi, afin d'assurer demain la pérennité d'une activité de restauration sur le site, axée principalement sur la satisfaction des groupes de visiteurs (mais pas seulement),
- de valider la décision d'un licenciement économique de tout le personnel, qui est indispensable, et de confirmer son formalisme par une délégation confiée au Directeur de la régie, pour tout mettre en œuvre, dans le respect des intérêts des salariés et de l'établissement et mener à bien cette procédure

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'acter la nécessité de préserver les salariés et d'assurer la pérennité d'une activité de restauration sur le site, axée principalement sur la satisfaction des groupes de visiteurs (mais pas seulement),
- de valider la décision d'un licenciement économique de tout le personnel.

III. FONCTION PUBLIQUE

1. Personnels titulaires et contractuels

b) Délégation de pouvoir au Directeur de la régie autonome

Il est proposé aux membres du Comité d'élargir les délégations du Directeur de la régie du restaurant le Mine 904, afin qu'il puisse mettre en œuvre, dans le respect des intérêts des salariés et de l'établissement, la procédure de licenciement.

Pour rappel, article 4 des statuts de la régie du restaurant le Mine 904 :

« Article 4 : Pouvoirs du Syndicat mixte du musée de la mine

Le Syndicat Mixte donne naissance à la régie et dispose du pouvoir d'organisation de cette structure.

Le Conseil Syndical :

- 1° Approuve les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- 2° Autorise le Président à intenter ou soutenir les actions judiciaires, à accepter les transactions ;
- 3° Vote le budget de la régie et délibère sur les comptes ;
- 4° Délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et, au besoin, en cours d'exercice ;
- 5° **Règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel ;**
- 6° Fixe les taux des redevances dues par les usagers de la régie. Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 »

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'élargir les délégations du Directeur de la régie du restaurant le Mine 904, afin qu'il puisse mettre en œuvre, dans le respect des intérêts des salariés et de l'établissement, la procédure de licenciement.

IV. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

1. Aménagement du territoire

a) Convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach pour la mise à disposition de terrains pour la création et l'exploitation d'une aire de camping-car

Préconisée par le Schéma de développement touristique de la Communauté d'Agglomération de Forbach, la création d'une aire de camping-car sur le site du Parc Explor Wendel doit compléter l'offre d'hébergement existant sur le territoire de l'agglomération, et notamment le gîte « Etape à la Mine » du Musée de la Mine, récemment ouvert. Ce type d'hébergement n'existe actuellement pas sur le territoire et constitue un réel vecteur d'attractivité.

L'aire de stationnement de camping-car sera aménagée à l'entrée du site, au droit de la voie d'accès au parking du restaurant ; elle comportera 8 emplacements dans un cadre sécurisé avec une clôture. L'aire sera

équipée d'un accès sécurisé (barrière d'accès), d'une borne d'accueil, de bornes de recharge, d'une aire de services et d'un accès wifi.

Il est demandé aux membres du Comité d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition gracieuse de la parcelle cadastrée ban de Petite-Rosselle section 17 n°1156 d'une surface totale de 9 503,638 m² pour l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars.

Le Comité Syndical,
décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de terrains avec la Communauté d'Agglomération de Forbach.

ANNEXE 2

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 11h55.

LISTE DE PRESENCE

PRESENTS TITULAIRES

AHR Robert
KEUPER Didier
KIEFFER Constant
LE BLANC Yannick
HEHN Jean-Claude
FUHR Daniel
FRIEDRICH Marc
PIGNON Bernard
TARILLON Lucien

Président
1^{er} Vice-président
2^{ème} Vice-président
4^{ème} Vice-président

SUPPLEANTS

JACQUES Eliane
LUDWIG Yves
REIFF Christophe

ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

EXCUSES

JACQUES Michel
CASSARO Alexandre
FERRAU Dominique
FENARD Michel
FEDERSPIEL Eric
KLEIN Ralph
LAUER Jérémy
MARTIN Jean-Bernard
MULLER Manuel
VORIOT Monique
WEYLAND Frédéric
IDIZ Jalé

3^{ème} Vice-président

ANNEXE 1

SITUATION COMPTABLE du 17 janvier 2025 Au 01 aout 2025

recettes	Charges
repas - ventes	salaires et charges
avance remboursable AGGLOMERATION	fournitures/alimentation
	Produits divers
	autres (entretien ESAT)
	RYDGE - KPMG
	Différents équipements

TOTAL 440 000

392 000

Différence
48 000

charge énergiel(elec/eau/gaz) 16 000

masse salariale LEMINES04

	SALAIRES NETS	CHARGES	TOTAL MASSE SALARIALE	Explications
JANVIER	15 021,23 €	13 162,98 €	28 184,21 €	salle 5 pers / cuisine 5 pers/1 administratif
FEVRIER	15 597,75 €	14 072,52 €	29 670,27 €	sortie de ASSIA - arrivée plongeuse
MARS	17 229,80 €	15 051,15 €	32 280,95 €	
AVRIL	17 246,16 €	14 811,40 €	32 057,56 €	remplacement plongeuse par plongeuse midi + VSD
MAI	19 487,92 €	16 465,46 €	35 953,38 €	
JUN	18 416,76 €	17 074,17 €	35 490,93 €	arrêt plongeuse midi
JUILLET	21963,90	20000,00	41963,90	arrêt plongeuse midi
AOUT	18127,90	estimation	36000,00	car 3 personnes en plus (2 SAISONNIERS + JONATHAN)
SEPTEMBRE	18227,90	estimation	34000,00	départ Amina
OCTOBRE	17170,90	estimation	32000,00	départ Chaima
NOVEMBRE	15694,90	estimation	29500,00	
DECEMBRE	15513,90	estimation	29000,00	

Total 160890,00

235992,00

788	994	1700	3482	
1650	1498	588	3736	Indemnité de départ + cp
1476				500 une fois
				600 une fois

Groupes inscrits au restaurant le mine904

Août :

08 : 50 personnes 15 : 65 personnes (brunch)

16 : 51 personnes 9 : 60 personnes (braséro)

19 : 15 personnes

21 : 20 personnes

24 : 50 personnes

30 : mairie Momersdorf 25

Soit un total prévisionnel : **336 soit 10 080€** estimation sur 30.00€ panier moyen

Septembre :

9 : 40 personnes

11 : 10 personnes

14 : 31 personnes

17 : 14 personnes 18 : 25 personnes

20 : 25 personnes

27 : 80 personnes

Et 5 groupes musée pour 180 personnes

Soit un total prévisionnel : 405 **soit 12 150€** estimation sur 30.00€ panier moyen

Octobre :

3 : 70 personnes (moules) 10 : 45 personnes 19 : 30 personnes

4 : 47 personnes 12 : 50 personnes 21 : 40 personnes

5 : 15 personnes 11 : 40 personnes 31 : 60 personnes (bêtes et sorcières)

8 : 40 personnes 16 : 30 personnes 30 : 45 personnes

Soit un total prévisionnel : **512 soit 15 360 €** estimation sur 30.00€ panier moyen

Novembre :

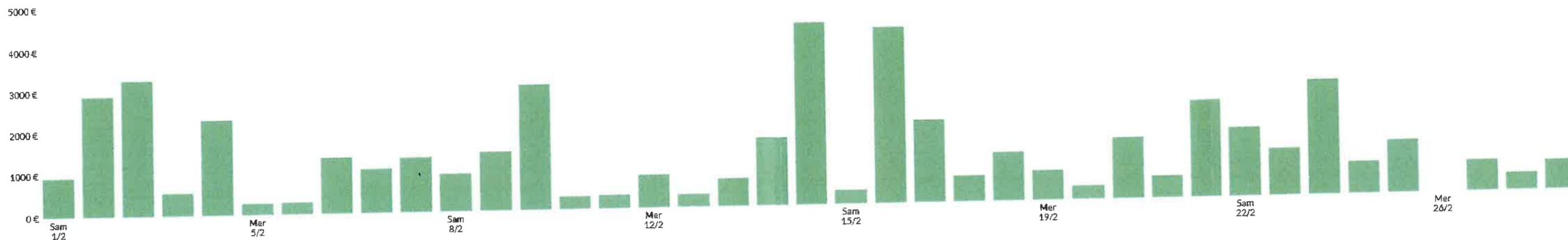
En attente

Décembre : Un mariage de 80 personnes – soit 5 600 € estimation sur 70.00€ panier moyen

Statistiques

Afficher les caisses du **01.02.2025** au **28.02.2025** parmi les jours **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** ▼ h et **24** ▼ h

Vos caisses (caisse par caisse) / jour par jour :



39 caisses sur 268 du 01.02.2025 au 28.02.2025 - 28 jours

↓ Télécharger

✉ Recevoir

Modes de paiements

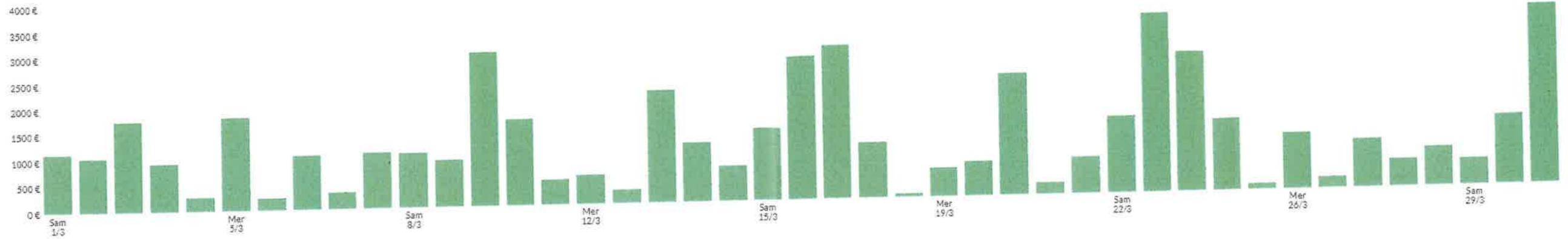
Espèces	6073,70 €
Carte de crédit	43865,64 €
Chèque	711,20 €
kasior	90,80 €
musée	966,31 €
Total	51708,35 €

Total transfert compte client 0,00 €

Statistiques

Afficher les caisses du **01.03.2025** au **31.03.2025** parmi les jours **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** ▼ h et **24** ▼ h

Vos caisses [caisse par caisse](#) | jour par jour:



43 caisses sur 268 du 01.03.2025 au 31.03.2025 - 30 jours

[Télécharger](#) [Recevoir](#)

Modes de paiements

Espèces	7608,47 €
Cart. de crédit	38175,48 €
Chèque	1606,27 €
mobile	5802,02 €
Total	53192,24 €

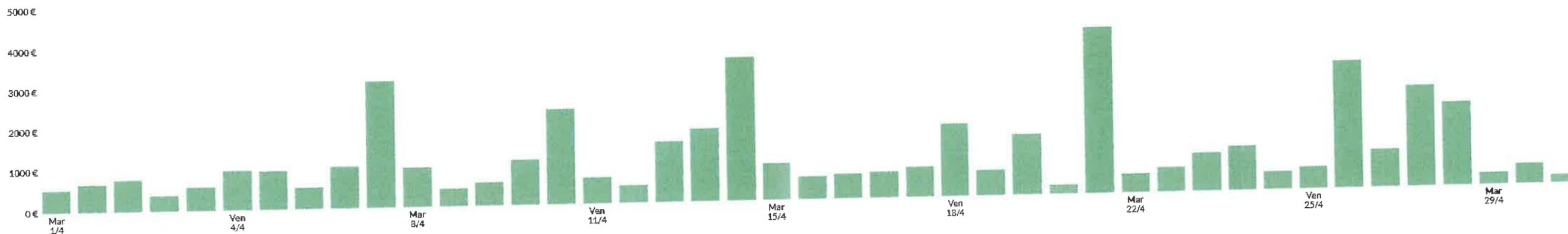
Total transfert compte client: 0,00 €



Statistiques

Afficher les caisses du **01.04.2025** au **30.04.2025** parmi les jours **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** h et **24** h

Vos caisses (caisse par caisse) / jour par jour



43 caisses sur 268 du 01.04.2025 au 30.04.2025 - 30 jours

↓ Télécharger

✉ Recevoir

Modes de paiements

🏠 Espèces	6638,94 €
🗳️ Carte de crédit	34889,20 €
📄 Cheque	1396,13 €
👛 mobile	6010,70 €
📊 Total	48935,13 €

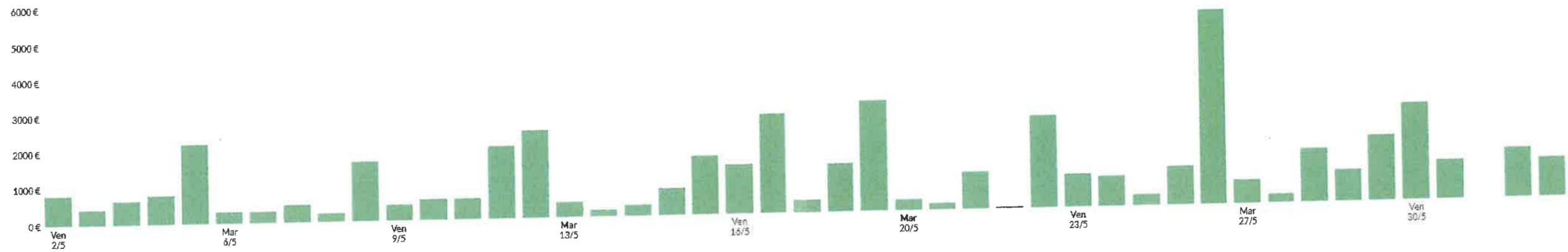
Total transfert compte client 0,00 €



Statistiques

Afficher les caisses du **01.05.2025** au **31.05.2025** par mois Jour de la semaine **0** à **24**

Vos caisses (caisse par caisse) jour par jour



45 caisses sur 268 du 01.05.2025 au 31.05.2025 30 jours

[Télécharger](#) [Recevoir](#)

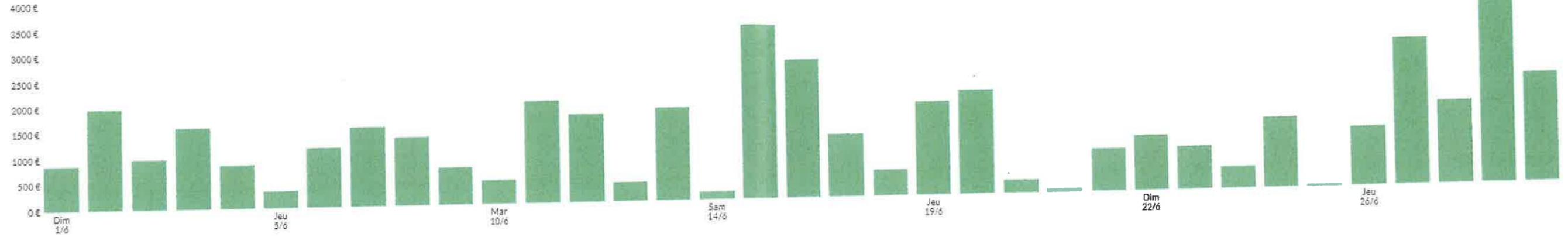
Modes de paiements

	Espèces	4641,71 €
	Carte de crédit	36844,71 €
	Chèques	1175,00 €
	mobile	8197,00 €
	paiement à l'arrêt	64,20 €
	Total	50922,62 €

Statistiques

Afficher les caisses du **01.06.2025** au **30.06.2025** parmi les jours **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** h et **24** h

Vos caisses (caisse par caisse) : jour par jour.



35 caisses sur 268 du 01.06.2025 au 30.06.2025 - 29 jours

Modes de paiements:

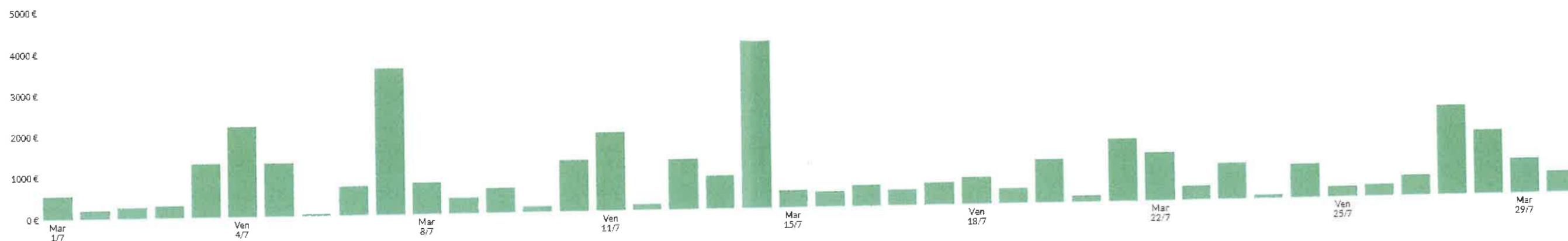
Espèces	3831,24 €
Carte bancaire	24351,97 €
Chèque	144,00 €
Mobile	17833,60 €
Total	46161,10 €

Total transféré au compte client: 0,00 €

Statistiques

Afficher les caisses du **01.07.2025** au **29.07.2025** parmi les jours: **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** ▼ h et **24** ▼ h

Vos caisses CAISSE ou CAISSE 1 jour par jour!



42 caisses sur 268 du 01.07.2025 au 29.07.2025 - 29 jours

[Télécharger](#)
[Recevoir](#)

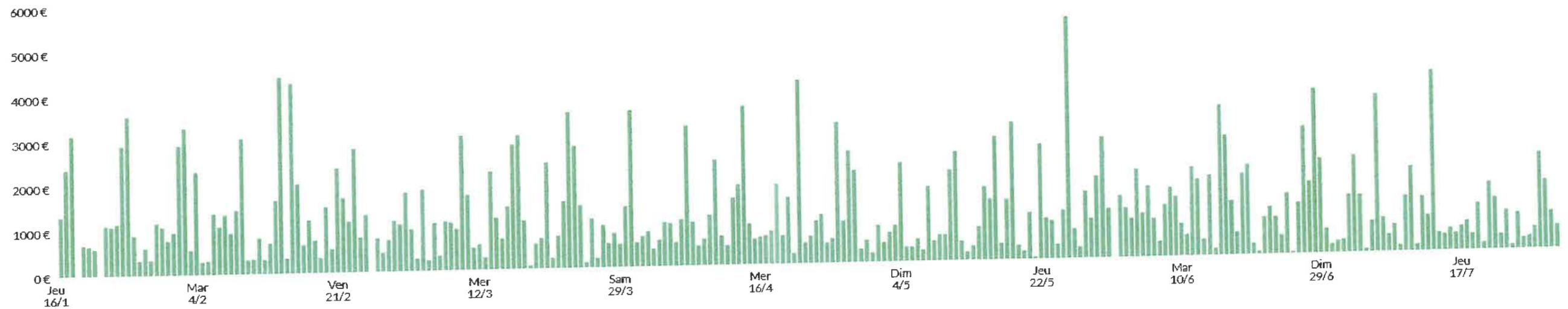
Modes de paiements

	Espèces	5719,97 €
	Carte de crédit	27811,56 €
	Chèque	1722,76 €
	Mobile	1689,00 €
	paiement digital	278,00 €
	Cagnottes	50,60 €
	Total	37271,89 €

Tous les paiements comptabilisés: **0,00 €**

Afficher les caisses du **16.01.2025** au **29.07.2025** parmi les jours **Jours de la semaine** ▼ ouvertes entre **0** ▼ h et **24** ▼ h

Vos caisses [\(caisse par caisse\)](#) | jour par jour!



268 caisses sur 268 du 16.01.2025 au 29.07.2025 - 194 jours

↓ Télécharger

✉ Recevoir

Modes de paiements

🏠	Especes	38152,43 €
💳	Carte de crédit	223229,60 €
📄	Cheque	7806,68 €
👉	kuslor	318,50 €
👉	musée	41957,00 €
👉	paiement différé	342,80 €
👉	paiement en attente	171,00 €
👉	Cagnotte	50,00 €
⚙️	Total	312027,08 €



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS
POUR LA CREATION ET L'EXPLOITATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CAR**

Entre

le Syndicat Mixte du Syndicat de la Mine, représenté par Monsieur Robert AHR, Président,
ci-après dénommé « **le Syndicat** »

d'une part,

et

la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, représentée par Monsieur Jean-Claude HEHN, Président,

ci-après dénommée « **Communauté d'Agglomération** »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France prévoit, conformément aux préconisations de son schéma de développement touristique, la création d'une aire de camping-car, afin de compléter l'offre d'hébergement existant sur le territoire de l'agglomération.

Le Parc Explor Wendel constitue, de par ses diverses offres culturelles, touristiques, de loisirs et de restauration, l'emplacement idéal pour accueillir cette aire de stationnement de camping-car.

Cette aire sera aménagée à l'entrée du site, au droit de la voie d'accès au parking du restaurant ; elle comportera 8 emplacements et sera équipée d'un accès sécurisé (barrière d'accès et clôture), d'une borne d'accueil, de bornes de recharge, d'une aire de services et d'un accès wifi.

1. OBJET DE LA CONVENTION

Le Syndicat met à disposition de la Communauté d'Agglomération, la parcelle cadastrée ban de Petite-Rosselle Section 17 n°1156 d'une surface totale de 9 503.638m² faisant office de parking et de voie d'accès au parking du Restaurant Le Mine 904, pour l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars.

La mise à disposition de la parcelle est consentie à titre gratuit.

2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée illimitée et prend effet à compter du 01^{er} mai 2025.

Elle peut être révisée si nécessaire d'un commun accord par les deux parties.

3. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le terrain est mis à disposition de la Communauté d'Agglomération qui engagera, dès l'obtention du permis d'aménager, les travaux relatifs à la création d'une aire de stationnement de camping-car conformément aux plans ci-annexés validés par le Syndicat.

La Communauté d'Agglomération confiera la gestion de l'aire de stationnement à un prestataire privé.

La Communauté d'Agglomération fera installer les équipements nécessaires au fonctionnement de l'aire, pour lesquels des branchements aux réseaux d'électricité, d'assainissement, d'eau et de télécommunication seront nécessaires.

Un sous-compteur électrique sera installé au droit de l'armoire électrique, propriété du Syndicat. Le Syndicat intégrera les coûts liés à la consommation électrique de l'aire dans le décompte global qu'elle adressera en début d'année N+1, à la Communauté d'Agglomération. Les coûts seront justifiés.

Le branchement à l'eau potable se fera sur le réseau de la Communauté d'Agglomération, qui fera son affaire, de la création d'un compteur d'eau auprès de VEOLIA.

La Communauté d'Agglomération réalisera le branchement à la fibre optique pour lequel un abonnement sera à contracter auprès de l'opérateur Fibre Agglo.

La Communauté d'Agglomération devra, pendant la durée de la présente convention, conserver en bon état d'entretien le terrain mis à disposition.

Elle s'engage à réaliser à ses frais, l'édification d'une clôture autour de l'aire, pour délimiter l'emprise mise à disposition.

4. ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

Le Syndicat assurera, pour le compte de la Communauté d'Agglomération, l'entretien des espaces verts et le vidage des poubelles présentes sur l'aire. La facturation de ces prestations sera intégrée dans le

décompte global des charges d'occupation qu'adressera annuellement le Syndicat à la Communauté d'Agglomération.

L'utilisation de l'aire de camping-cars devra s'effectuer dans le respect de la tranquillité du site. Le Syndicat signalera à la Communauté d'Agglomération tout désordre susceptible de porter atteinte à la tranquillité du site.

5. ASSURANCES

La Communauté d'Agglomération devra s'assurer contre tous les risques pouvant résulter de ses activités et de son occupation.

Le Syndicat s'engage à signaler les risques liés à l'inobservation des règles de sécurité sur le site.

6. LITIGES

Tout litige à la présente convention sera soumis à la juridiction compétente du lieu de la situation du bien dès lors qu'il n'aura pas été possible de trouver préalablement une solution amiable.

Fait à Forbach, le

Pour le Syndicat
Le Président

Robert AHR

Pour la Communauté d'Agglomération
Le Président

Jean-Claude HEHN

